

Fiche de données de sécurité

1 Désignation du produit et du fabricant

1.1 Désignation du produit

Thermofloc F

1.2 Usage prévu

Matériau isolant en fibre de cellulose

1.3 Indications relatives au fabricant

Peter Seppel GmbH
Bahnhofstraße 79
A-9710 Feistritz an der Drau
Tél. : 00.43.4245.62.01
Fax : 00.43.4245.63.36
Courriel : office@thermofloc.com

1.4 Numéro d'urgence

Tél. : 00.43.4245.62.01

2 Dangers potentiels

2.1 Classement

Pas de classement au sens de la Directive 67/548/CEE

Salubrité : exempt de substances dangereuses, conf. à l'ÉTE 05/0186

Le produit n'est pas soumis à une obligation d'étiquetage sur la base de la méthode de calcul des « Directives générales de classement portant sur les préparations de la CE », dans la dernière version valable.

La classification correspond aux dispositions de l'Annexe B relative à la Réglementation autrichienne portant sur les substances chimiques ; elle est cependant complétée par des indications issues de publications spécialisées et d'indications fournies par l'entreprise.

2.2 Éléments d'étiquetage

Aucun

2.3 Autres dangers

Des quantités de poussière peuvent apparaître lors de l'application.

3 Composition / Indications sur les composants

91,6 % de vieux papier, 8,4 % de produit ignifuge à base minérale

4 Gestes de premiers secours

4.1 Description des gestes de premiers secours

Remarques générales :

pas de geste particulier indispensable

Après inhalation :

ventiler la pièce ; consulter un médecin en cas de troubles



Après contact avec la peau : laver abondamment avec de l'eau
Après contact avec les yeux: maintenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux à l'eau ; le cas échéant, consulter un ophtalmologiste
Après ingestion: rincer abondamment la bouche à l'eau ; en cas de malaise, appeler un médecin

4.2 Apparition des principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucun n'est connu.

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats ou traitement particulier

Aucun n'est connu.

5 Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Agents d'extinction

Adapter les mesures de lutte contre les incendies à l'environnement ; pas de prescription particulière du fabricant.

5.2 Dangers particuliers émanant de la substance / du mélange

Aucun ; le produit se compose de fibres de cellulose et de produits retardateurs de flammes.

5.3 Remarques relatives à lutte contre les incendies

Ne pas laisser l'eau d'extinction pénétrer dans les canalisations ou les cours d'eau.
Possibilité de formation de SO_x et d'oxydes métalliques en cas d'incendie (voir point 10.1).
Classe de comportement au feu conf. à la norme EN 13501-1: Classe B-s2d0 / d ≥ 100 mm ;
Classe E / d ≥ 40 mm

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Mesures de prudence individuelles, équipements de protection individuelle et procédures à appliquer en cas d'urgence

Éviter les dégagements de poussière.
Empêcher tout contact avec la peau et avec les yeux.
Assurer une ventilation suffisante lors de l'application.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Éviter toute pénétration dans les canalisations, ainsi que dans les eaux de surface et les nappes phréatiques et dans la terre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir le matériau sec ; éviter les dégagements de poussière.
Un matériau non souillé peut être réemployé.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir Élimination au point 13.

7 Manipulation et stockage

7.1 Mesures de protection pour une manipulation sans danger

Lors de l'insufflation, utiliser si possible une aspiration active (accessoire).



Le produit, introduit dans les espaces creux, doit être enfermé de manière à assurer une étanchéité à l'air. N'appliquer qu'en ventilant la pièce. Nettoyer les pièces à fond avant d'utiliser le produit. À tenir éloigné des enfants.

7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, tout en tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Protéger de l'humidité ; stocker dans un endroit sec.

7.3 Utilisations finales spécifiques

Thermofloc est un matériau isolant - proche de la nature - en fibre de cellulose, que l'on posera par insufflation sous les toits, sur les murs, sur le plafond de la cave et sur le sol. À ce sujet, le domaine d'application est avant tout l'isolation (ultérieure) de la toiture (toit, toit plat, combles), ainsi que l'isolation de murs et de plafonds. Un champ d'application important est représenté par l'isolation des constructions anciennes, c'est-à-dire par l'isolation ultérieure de bâtiments plus anciens, qui ne disposent pas d'une protection thermique suffisante.

Sans pour autant couvrir les tuiles, le matériau isolant est acheminé dans les espaces creux des éléments de construction au moyen d'une technique d'insufflation spéciale, de manière à constituer une isolation sans joint et continue, exempte de ponts thermiques, qui assure un climat ambiant non polluant et agréable.

8 Limitation et surveillance de l'exposition / Équipements de protection individuelle

<u>Protection respiratoire :</u>	masque anti-poussières P2 ou P3
<u>Protection des yeux :</u>	lunettes de protection (lunettes à coques) recommandées
<u>Gants :</u>	recommandés
<u>Protection corporelle :</u>	porter un vêtement de travail fermé (treillis, combinaison de travail).

8.1 Paramètres à surveiller

Valeur limite générale de poussière - Poussière globale : 10 mg/m³ (OSHA / PEL)

8.2 Limitation et surveillance de l'exposition

Éviter le plus possible les dégagements de poussières.

Mesures de protection et d'hygiène : lors de l'application du produit, ne pas manger, boire ou fumer. Ne pas respirer la poussière. Éviter tout contact avec la peau et avec les yeux.

Après la fin du travail et avant chaque pause, se laver soigneusement les mains. Il est recommandé d'utiliser une crème grasse de protection de la peau.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Indications sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Composants :	quotidiens et produits ignifuges à base minérale
Couleur :	gris
État physique :	à déverser
Odeur :	aucune
Valeur pH :	7,0
Densité des grains	N. a.
Densité apparente :	30 kg/m ³
Viscosité :	N. a.
Solubilité dans l'eau :	N. a.
Point d'inflammation :	N. a.
Température d'inflammation :	N. a.



Limites d'explosion :	N. a.
Désintégration thermique :	N. a.
Conductibilité thermique :	$\lambda_{D(23,50)}=0,038 \text{ W/m}\cdot\text{K}$
Valeur de résistance à la diffusion de vapeur d'eau :	$\mu \leq 1,4$
Résistance à l'écoulement :	$\geq 6,1 \text{ kPa}\cdot\text{s/m}^2$
Classe de comport. au feu conf. à la norme EN 13501-1 :	classe B-s2d0 / d $\geq 100 \text{ mm}$ classe E / d $\geq 40 \text{ mm}$

9.2 Autres indications

Résistance contre la prolifération de moisissures :	classe 0
Corrosion des métaux :	pas de potentiel de corrosion des métaux
Salubrité :	exempt de substances dangereuses, conf. à natureplus

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactivité dans des conditions normales d'utilisation, conformément aux directives d'application du fabricant. Les additifs, ajoutés comme pare-flammes, peuvent perdre de l'eau et du SO_x en chauffant.

10.2 Stabilité chimique

Chimiquement stable dans des conditions normales d'utilisation, conformément aux directives d'application du fabricant.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

En cas d'incendie, émanation de gaz de fumée, comme pour le papier, avec en plus dégagement éventuel de SO_x (voir point 10.1).

10.4 Conditions à éviter :

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5 Matériaux incompatibles

Aucun n'est connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun n'est connu.

11 Remarques portant sur l'élimination

Le matériau est recyclable. Des informations, portant sur le recyclage / la réutilisation, sont disponibles auprès du fabricant / du fournisseur. Élimination par l'intermédiaire des déchets urbains ou par le CED (Catalogue européen des déchets)170604 ; éliminer les matériaux souillés conf. à la réglementation locale ; le matériau peut être réutilisé, comme d'autres matériaux organiques (bois, papier), pour des opérations d'isolation thermique.

Lorsqu'une valorisation n'est pas possible, il faut que les déchets soient éliminés en tenant compte des prescriptions administratives locales.

11.1 Procédures de traitement des déchets

Recyclage

12 Indications relatives au transport

12.1 Numéro ONU

N'est pas une marchandise dangereuse.



12.2 *Nom d'expédition ONU adéquat :*

12.3 *Ne s'applique pas – Voir point 14.1.*

12.4 *Classes de danger pour le transport*

Ne s'applique pas – Voir point 14.1.

12.5 *Groupe d'emballages*

Ne s'applique pas – Voir point 14.

12.6 *Risques pour l'environnement*

Ne s'applique pas – Voir point 14.

12.7 *Précautions particulières à prendre par l'utilisateur*

Ne s'applique pas – Voir point 14.

12.8 *Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au code IBC*

Ne s'applique pas – Voir point 14.

13 Dispositions légales

13.1 *Dispositions relatives à la sécurité, à la protection de la santé et de l'environnement / Dispositions légales spécifiques visant la substance ou le mélange*

Ne s'applique pas.

Classe de pollution des eaux : CPE 1 (indication suivant la règle des mélanges, conformément au règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux) : faible risque pour les eaux.

Classification suivant le décret relatif aux liquides inflammables : ne s'applique pas car non pertinent.

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC), conformément au règlement Reach (Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals), article 57 : aucun.

13.2 *Évaluation de la sécurité chimique*

Ne s'applique pas.

14 Autres indications

Le produit est transporté par la route dans des sacs PE étanches à l'air. L'application mécanique du produit est assurée par du Personnel formé. Le fabricant met à disposition des directives de pose, sous forme de documents écrits, ainsi que de documents de planification pour les domaines d'application possibles.

Les indications s'appuient sur notre niveau actuel de connaissances mais elles ne représentent aucune garantie concernant les propriétés des produits et ne donnent donc pas lieu à une relation juridique contractuelle.

Service établissant la fiche technique : laboratoire.

Interlocuteur : direction du laboratoire